

Service de garde à domicile

Grâce au partenariat entre l'Etat du Valais et la Croix-Rouge Valais



Garde d'enfants malades : Vous avez un enfant malade ou accidenté et vous devez vous rendre à votre travail. Ni l'école, ni la crèche ne peut l'accueillir.

Parents-secours : Vous avez un souci de santé et ne pouvez assurer les soins de base à votre enfant. La garde habituelle ne peut s'occuper de votre enfant pour des raisons de santé. Vous vivez une situation de crise nécessitant un soutien ponctuel.

Après évaluation, la Croix-Rouge Valais offre un service de garde à domicile pour les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans.

Fonctionnement

- Sur appel des parents, une garde de la Croix-Rouge Valais se rend à domicile au plus tard dans un délai de 4h.
- Selon les indications données par les parents, elle administre les soins et médicaments convenus en cas de maladie de l'enfant.
- La garde va veiller sur l'enfant, effectuer les soins d'hygiène nécessaires, préparer le repas, occuper l'enfant (jeux, histoires, bricolages, promenade...).
- Les interventions durent au minimum 2h.

Cette intervention vous est offerte par l'Etat du Valais, jusqu'à concurrence de 20 heures de garde par enfant et par an.

Permanence téléphonique

Région Valais romand

Lundi au vendredi
de 7h30 à 11h30 et de 14h00 à 19h00
027 324 47 88

Dimanche et jours fériés
de 19h00 à 20h00
027 324 47 88

Région Haut-Valais

Lundi au vendredi
de 7h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
027 324 47 20 ou 079 559 20 85

Dimanche et jours fériés
de 19h00 à 20h00
079 559 20 85